Date de mise en ligne : 17 novembre 2023

VILLENEUVE SAINT-GEORGES

ARRÊTÉ MUNICIPAL

« PORTANT DÉCLARATION DE MAINLEVÉE DE L'ARRETE MUNICIPAL N°2022-A-113 DE MISE EN SÉCURITÉ PROCEDURE D'URGENCE - ARTICLES L. 511-19 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION SUR LES LOGEMENTS 3 ET 7 DU BATIMENT SIS AU 9 RUE VOLTAIRE À VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) — PARCELLE CADASTRALE AH 38 »

N° 2023-A- 108

Le Maire de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES,

VU le Code des collectivités Territoriales,

VU le Code de Justice Administrative et notamment l'article R.556-1,

VU le Code de Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.5111 à L521-14,

VU l'Arrêté Municipal **N°2022-A-113** portant déclaration de mise en sécurité procédure d'urgence sur les logements 3 et 7 du bâtiment sis 9 rue Voltaire à Villeneuve-Saint-Georges 94190 pris en date du 20 Octobre 2022,

VU la visite du 27 Avril 2022 de l'expert du tribunal Administratif de Melun M. BOUAICH Anouar, et le rapport photo transmis à l'issu de cette visite.

CONSIDERANT que le propriétaire du 9 rue Voltaire, est la Société Life domicilié au 61 Avenue de la Panouse – 13008 Marseille,

CONSIDERANT l'expertise en date du 25 octobre 2023, et le rapport reçu le 27 octobre 2023 de Monsieur Gilles ARLAUD, ingénieur à l'école centrale de Lyon, expert mandaté par la ville de Villeneuve-Saint-Georges 94190 basé au 16 rue Gagnereaux 21000 DIJON se prononçant sur l'éventuelle levée de :

- l'Arrêté Municipal **N°2023-A-113** portant déclaration de mise en sécurité procédure d'urgence sur les logements 3 et 7 du bâtiment sis 9 rue Voltaire à Villeneuve-Saint-Georges 94190 pris en date du 20 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20231114-2023-A-108-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

VILLENEUVE SAINT-GEORGES

ARRÊTE

Article 1er :

Sur la base du rapport dressé par Monsieur Gilles ARLAUD, en date du 27 octobre 2023 il est pris acte de la réalisation des travaux qui mettent fin, à la mise en sécurité procédure d'urgence, constatés dans l'arrêtés municipal :

- **N°2023-A-113** pris en date du 20 octobre 2022,

Les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions demandées. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'Arrêté Municipal précité, concernant les logement 3 et 7 du bâtiment du 9 rue Voltaire à Villeneuve-Saint-Georges (94190).

Article 2 :

Le présent arrêté est notifié au propriétaire la Société Life domicilié au 61 Avenue de la Panouse – 13008 Marseille ou ces ayants-droits.

Le cas échéant dans tous les cas pour sécuriser la notification :

Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble ainsi qu'en mairie ce qui vaudra notification, dans les conditions prévues aux articles L. 511-12 et R. 511-3 du code de la construction et de l'habitation.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté est transmis à :

- Madame la Préfète du Val de Marne Contrôle de Légalité,
  21/29 avenue du Général de Gaulle
  94038 CRETEIL

- Madame la Commissaire Principale
  162 rue de Paris — 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- Police Municipale
  Rue de la Marne — 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20231114-2023-A-108-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

VILLENEUVE SAINT-GEORGES

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villeneuve-Saint-Georges, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Melun dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté ou de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal Administratif de Melun peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 14/11/2023

Monsieur Le Maire,

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20231114-2023-A-108-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20231114-2023-A-108-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023